

Mr. Munro (Hamilton East): Yes, I think that in every board chairman's report with their nominees, or a conciliation commissioner's report, it is the hope of all concerned that when they sit down and read it, after it is released to them, if they both do not accept it that it will form the basis of further discussion. In fact, this occurred in this particular dispute.

Mr. Alexander: I see. Well then, would it not be fair to say that that particular procedure was not followed, considering that you, the Prime Minister, and the Minister of Justice adopted the report as being final?

Mr. Munro (Hamilton East): Mr. Alexander, as I indicated in the House yesterday—without being repetitious—I made no comment on the report prior to the parties receiving it. I think they had ample opportunity to study it. I did not identify with the report till some time after the parties had received it.

I myself had discussions with the parties in confidence to see whether we could examine any avenues leading to a settlement after receiving the Dr. Perry report. This was prior to any identification of myself or the government with the merits of that report.

Mr. Alexander: Well, Mr. Minister—

Mr. Munro (Hamilton East): I might mention some of the dates if you are interested in them.

Mr. Alexander: I think my colleague will follow that up, Mr. Minister.

Would you agree with me that once you adopted the suggestion submitted by Dr. Perry, there was no hope after that of these parties ever getting together?

Mr. Munro (Hamilton East): No, I do not, Mr. Chairman.

Mr. Alexander: Well, Mr. Minister, I do not want to get political here, but considering the circumstances, the union would have been called insane if they did not take it. On the other hand, the companies have indicated that it is their reasoning that this report was more than what the unions asked for, that it was inflationary and they were concerned with the spin-off. Then you come in and say: Well, you take it or you do not.

Now would you kindly tell me, Mr. Minister, and the other members of the Committee, where there was any room for any further negotiation after that took place?

Mr. Munro (Hamilton East): Mr. Chairman, again I hesitate to repeat what I said in the House of Commons, but when the report was received by both parties there were subsequent meetings with the parties, in confidence, to explore avenues of settlement. I said that, on meeting with the company representatives, they had indicated that after studying the Perry report they were not prepared to accept it at all.

The union had said that in no way could they accept less than what was in the Perry report. Of course, it was made public by then, as called for in the procedures of the act, and in no way could they expect any ratification from the membership on anything less than the Perry report.

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, je pense que dans le rapport de tout président de commission ou dans celui de tout commissaire à la conciliation, toutes les personnes en cause espèrent pouvoir se réunir, lire le rapport et, dans le cas où elles ne seraient pas d'accord, s'en servir de base pour de nouvelles discussions. En fait, c'est précisément ce qui s'est produit dans ce cas.

M. Alexander: Je vois. Alors, ne devons-nous pas reconnaître que cette procédure n'a pas été suivie, puisque vous, le premier ministre ainsi que le ministre de la Justice avez adopté le rapport comme étant définitif?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur Alexander, comme je l'ai dit à la Chambre hier, je ne voudrais pas me répéter, je n'ai fait aucune observation à propos de ce rapport avant de l'avoir communiqué aux parties. Je pense qu'elles ont eu tout le temps de l'étudier. Je n'ai pas pris position avant qu'un certain temps ne se soit écoulé.

Pour ma part, j'ai discuté avec chacune des parties de la possibilité de trouver la voie d'un règlement après la parution du rapport de M. Perry. Ceci se passait avant que moi-même ou le gouvernement ayons pris position quant à la valeur de ce rapport.

M. Alexander: Eh, bien, monsieur le ministre...

M. Munro (Hamilton-Est): Permettez-moi de vous citer quelques dates, si elles vous intéressent.

M. Alexander: Monsieur le ministre, je pense que mon collègue se chargera de cet aspect.

Conviez-vous qu'après avoir adopté les propositions soumises par M. Perry, il n'y avait plus aucun espoir de voir les parties se réunir à nouveau?

M. Munro (Hamilton-Est): Non, je ne suis pas d'accord, monsieur le président.

M. Alexander: Eh bien, monsieur le ministre, je ne veux pas me lancer dans une discussion politique, mais si l'on tient compte des circonstances du syndicat, il eût été insensé de ne pas accepter. D'autre part, les compagnies ont déclaré qu'à leur sens ce rapport accordait un syndicat plus que celui-ci ne réclamait, qu'il s'agissait d'une mesure inflationniste et qu'elles étaient préoccupées par les conséquences de ce geste. Vous apparaissez alors et vous déclarez: «c'est à prendre ou à laisser».

Auriez-vous l'obligeance de me dire, ainsi qu'aux autres membres du Comité, monsieur le ministre, comment, de nouvelles négociations eussent été possibles après cela?

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, ici encore j'hésite à répéter ce que j'ai dit à la Chambre des communes, mais lorsque les deux parties ont reçu le rapport, elles se sont réunies en privé pour étudier les possibilités de règlement. J'ai dit que lors d'une rencontre avec les représentants des compagnies elles avaient déclaré qu'ayant étudié le rapport Perry elles n'étaient pas disposées à l'accepter.

Le syndicat avait déclaré qu'il lui était impossible d'accepter moins que ce que prévoyait le rapport Perry. Évidemment, cela fut alors rendu public comme l'exige la procédure prévue par la loi et il était impossible au syndicat de s'attendre à ce que ses membres acceptent un règlement leur accordant moins que ce qui était prévu dans le rapport Perry.